



Pour vous – chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE

CMS Bas-Valais

Aide sociale : mieux comprendre pour agir avant !

Postulat du 08.09.2019 – Conseil Général de Collombey-Muraz

GENERALITES

1. Mission du service social

Basée sur le principe de la solidarité, l'aide sociale publique a pour but de venir en aide aux personnes ayant des difficultés d'intégration sociale ou dépourvues des moyens nécessaires à la satisfaction de leurs besoins vitaux et personnels indispensables. Elle intervient de façon subsidiaire à toutes autres sources de revenus auxquels les demandeurs peuvent recourir.

L'aide sociale vise le retour à l'autonomie sociale et financière des bénéficiaires. Pour cela, elle prévoit principalement :

- Un accompagnement social, notamment l'écoute, l'information et le conseil, ainsi que l'orientation auprès d'autres organismes en cas de besoin.
- Une aide financière / matérielle lorsqu'une personne ne peut pas subvenir – partiellement ou totalement – à ses besoins. En Valais, les normes CSIAS font référence.¹
- Des mesures d'insertion sociale et professionnelle.

2. Profils types des bénéficiaires

Il n'y a pas à proprement parlé de profil type du bénéficiaire de l'aide sociale. Les problématiques qui conduisent à l'aide sociale sont multiples et variées et l'on peut dire que personne n'est à l'abri de devoir un jour recourir au service de l'assistance publique. Toutefois, certaines populations sont clairement plus fragilisées. Il s'agit notamment :

- Des familles monoparentales. Cet aspect est confirmé par l'étude BASS sur la situation des familles en Valais, daté du 4 décembre 2018². Selon cette étude, 29% des familles monoparentales en Valais dispose d'un revenu inférieur à 60% du revenu médian suisse, soit Fr.2'429./mois.
- Des migrants
- Des personnes en recherche d'emploi
- Des personnes sans formation
- Des personnes avec un ennui de santé : bon nombre de bénéficiaires de l'aide sociale sont au bénéfice d'un certificat médical d'incapacité de travail. Il est à relever que si dans certains cas la maladie rend pauvre, la pauvreté rend parfois les personnes malades. En effet, les budgets à disposition limitent l'accès aux produits frais, à la viande,... mettant encore plus en exergue les inégalités sociales.

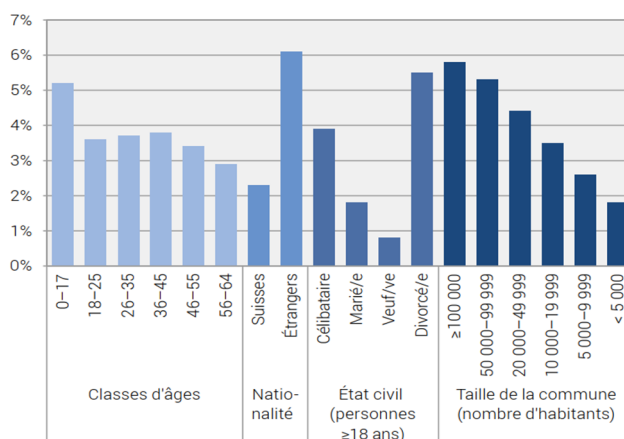
Il faut également souligner que de plus en plus de situations cumulent les facteurs de risques. Cela impacte de manière directe la durée de l'aide sociale.

¹ CSIAS : Conférence Suisse des Institutions d'Action Sociale

² https://www.egalite-famille.ch/data/documents/190313_DOC_BASSfamillesVSRapportfinalVF_EXT_4.1.13.2.pdf

Représentation suisse des personnes au bénéfice de l'aide sociale en 2018

Taux d'aide sociale de différents groupes à risque, en 2018 G3



Source: OFS – Statistique des bénéficiaires de l'aide sociale

© OFS 2019 3

3. Travail en réseau

Afin de pallier au mieux à toutes les problématiques émergentes, mais également pour répondre de manière concertée et soutenue, les assistants travaillent en réseau avec les différents partenaires que sont :

- L'ORP
- L'AI
- Les prestataires de mesures d'insertion socio-professionnel
- Les médecins
- ...

Fort du constat de la nécessité de rassembler les différentes compétences professionnelles pour optimiser les chances de réinsertion professionnelle, le canton du Valais⁴ a ouvert en 2011 le bureau CII (Collaboration InterInstitutionnelle). On entend par collaboration interinstitutionnelle (CII), la collaboration entre les institutions œuvrant à la réinsertion professionnelle et sociale des bénéficiaires. La CII Valais vise cet objectif en mettant en commun des méthodes de travail et des mesures. Sur le terrain, la CII se traduit par des valeurs partagées et une expertise professionnelle au service d'une stratégie d'insertion. La mesure Tandem, issue de la CII propose un coaching intensif des bénéficiaires mené de concert par un conseiller ORP et un assistant social connaît un taux de réinsertion sur le marché du travail de 46%, démontrant la pertinence d'activer des personnes vers le marché de l'emploi selon des objectifs précis et personnalisés.

4. Instruction d'une nouvelle demande d'aide sociale

[Cf. annexe 1](#)

5. Suivi des dossiers et élaboration des budgets

[Cf. annexe 2](#)

³ OFS, rapport 2018

⁴ Partenaires CII : le Service de l'industrie, du commerce et du travail (SICT), ses Offices régionaux de placement (ORP) et sa Logistique des mesures du marché du travail, l'Office cantonal de l'assurance invalidité (OAI), le Service de l'action sociale et ses centres médico-sociaux (CMS), le Service de la formation professionnelle (SFOP), son Office d'orientation scolaire et professionnelle (OSP) et sa Plateforme Transition 1 (T1), Addiction Valais, la Suva

6. Insertion socio-professionnelle

En dehors de la couverture du minimum vital, l'aide sociale a également pour mission de soutenir les personnes dans le besoin dans leurs efforts d'intégration, que ce soit dans la recherche d'un emploi adéquat, d'un logement approprié ou dans d'autres domaines de la vie. L'aide sociale encourage en particulier l'insertion professionnelle. Aujourd'hui, les personnes disposant d'une qualification professionnelle insuffisante sont de plus en plus souvent exclues du marché du travail. L'insertion professionnelle ne peut réussir qu'à condition que l'économie mette à disposition un nombre suffisant d'emplois également pour les personnes peu qualifiées. Dans ce domaine, l'économie a autant de responsabilité et d'efforts à faire que l'aide sociale. S'il n'y a pas de place de travail disponible, l'aide sociale a pour tâche de préserver au moins la capacité de travail. De nombreux bénéficiaires de l'aide sociale n'ont plus guère de chance de trouver un emploi dans le premier marché du travail. C'est pourquoi tant les emplois dans le deuxième marché du travail complémentaire (emplois de niche, programmes d'occupation etc.) que les mesures de participation sociale jouent un rôle important. Ils permettent aux personnes concernées de vivre une vie structurée et préviennent des problèmes de santé physique et psychique. Les mesures d'intégration sociale sont dès lors un investissement indispensable, elles permettent à long terme de réduire les coûts sociaux. Les organes responsables de l'aide sociale ont le devoir de mettre à disposition des offres d'intégration. Les bénéficiaires de l'aide sociale à leur tour ont l'obligation de participer à de telles mesures.

A ce titre, dès l'ouverture du dossier et sur la base du formulaire initial d'évaluation (annexe 3), l'AS a 3 mois pour déterminer, via une mesure d'insertion, si la personne est apte au travail. Dans tous les cas, le projet d'insertion (contrat d'insertion, annexe 4), doit, pour autant que la situation le permette, viser l'autonomie et donc l'insertion professionnelle. Plusieurs mesures peuvent être mises en place pour permettre d'atteindre les objectifs fixés (annexe 5).

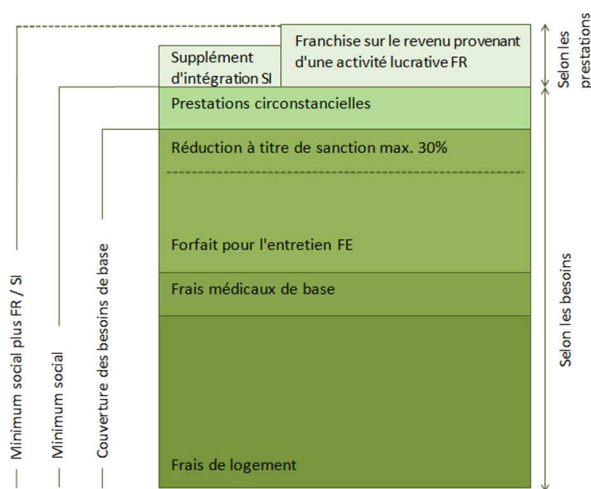
7. Aide financière – budget type (panier de la ménagère)

Le budget d'aide sociale comprend dans toutes les situations :

- Les frais de logement (des normes de logements ont été fixées par les communes pour toute la région – cf. annexe 3)
- Les frais médicaux de base
- Le forfait pour l'entretien

Afin d'encourager ou de préserver l'intégration sociale ou professionnelle, la couverture des besoins de base peut dans certaines situations être complétée par :

- Des prestations circonstancielles
- Des suppléments d'intégration
- Les franchises sur revenu



5

⁵ <https://normes.csias.ch/a-conditions-et-principes-generaux/a6-budget-daide-et-besoin-daide/>

Le forfait pour l'entretien comprend les dépenses suivantes :

- Nourriture, boissons et tabac
- Vêtements et chaussures
- Consommation d'énergie (électricité, gaz, etc.) sans les charges locatives
- Entretien courant du ménage (nettoyage/entretien de l'appartement et des vêtements) y compris taxe pour ordures
- Achat de menus articles courants
- Frais de santé, sans franchise ni quote-part (p. ex. médicaments achetés sans ordonnance)
- Frais de transport y compris abonnement demi-tarif (transports publics locaux, entretien vélo/vélocycle)
- Communications à distance (téléphone, frais postaux)
- Formation et loisirs (p.ex. concessions et appareils radio/TV, ordinateur, imprimante, sport, jeux, journaux, livres, frais d'écolage, cinéma, animaux domestiques)
- Soins corporels (p. ex. coiffeur, articles de toilette)
- Equipement personnel (p. ex. fournitures de bureau)
- Boissons prises à l'extérieur
- Autres (p. ex. cotisations d'associations, petits cadeaux)
-

Le forfait pour entretien varie en fonction du nombre de personnes dans le ménage. Il est basé sur un panier-type des prestations de 10% des ménages suisse à plus faible revenu.

T3 Parts des principaux groupes de consommation considérées dans l'agrégat CSIAS

Revenus et dépenses des ménages, personnes seules jusqu'à 64 ans (décile inférieur P10)		CSIAS-P10			
	Personnes seules jusqu'à 64 ans	Classe [3] de revenu mensuel en francs		L'agrégat CSIAS	En dehors de l'agrégat CSIAS
		Personnes seules de moins de 65 ans moins de 3 278			
Structure [1] du budget					
Montants mensuels en francs par ménage (moyenne) et répartition en pour cent (100%: revenu brut) resp. part de l'agrégat CSIAS par groupe principal					
Le forfait pour l'entretien CSIAS				-1 076 c 38.1%	-1 748 c 61.9%
Autres assurances, taxes et transferts	- 481 c -5.6%	- 187 d -7.9%		- 22 e 11.7%	- 165 d 88.3%
Assurances-maladie complémentaires: primes	- 69 c -1.0%	- 35 e -1.5%		0 a 0.0%	- 35 e 100.0%
Autres assurances: primes	- 121 c -1.7%	- 65 d -2.7%		0 a 0.0%	- 65 d 100.0%
Taxes	- 42 c -0.6%	- 23 e -1.0%		0 a 0.0%	- 23 e 100.0%
Dons, cadeaux offerts et invitations	- 169 c -2.4%	- 64 e -2.7%		- 22 e 34.1%	- 42 e 65.9%
Dépenses de consommation	-4 933 b -56.6%	-2 637 c -111.6%		-1 054 c 40.8%	-1 583 c 60.8%
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	- 360 b -5.1%	- 334 c -14.1%		- 334 c 100.0%	- 0 a 0.0%
Boissons alcoolisées et tabacs	- 88 d -1.2%	- 73 e -3.1%		- 73 e 100.0%	- 0 a 0.0%
Restauration et services d'hébergement	- 451 c -6.3%	- 210 e -8.9%		- 67 d 31.7%	- 144 e 68.3%
Vêtements et chaussures	- 154 c -2.2%	- 80 e -3.4%		- 80 e 100.0%	- 0 a 0.0%
Logement et énergie	-1 327 b -18.6%	-1 013 c -42.9%		- 76 e 7.5%	- 937 c 92.5%
Ameublement, équipement et entretien du ménage	- 158 c -2.2%	- 90 e -3.8%		- 37 e 41.4%	- 53 e 58.6%
Dépenses de santé	- 151 c -2.1%	- 137 e -5.8%		- 20 e 14.9%	- 116 e 85.1%
Transports	- 581 c -8.1%	- 221 d -9.4%		- 39 e 17.8%	- 182 e 82.2%
Communications	- 149 b -2.1%	- 119 c -5.0%		- 119 c 100.0%	- 0 a 0.0%
Loisirs et culture	- 438 c -6.1%	- 245 d -10.4%		- 143 d 58.4%	- 102 e 41.6%
Autres biens et services	- 176 c -2.5%	- 116 e -4.9%		- 66 d 56.8%	- 50 e 43.2%
Revenus sporadiques [4]	258 e 3.6%	167 e 7.1%			

6

⁶ <https://biblio.parlament.ch/e-docs/380379.pdf>

Panier-type de la CSIAS – répartition des postes :

Groupes de dépenses et montants de référence	
Alimentation, boissons et tabac Alimentation à domicile, boissons alcoolisées et sans alcool consommées à domicile et à l'extérieur, tabac	41.3%
Vêtements et chaussures Vêtements de tous les jours, de sport, de travail, chaussures	9.8%
Consommation d'énergie (sans les charges locatives) Électricité, gaz et autres combustibles	4.7%
Tenue générale du ménage Réparations, entretien du logement, gestion courante du ménage, linge et autres textiles de maison, ustensiles et appareils de ménage et de cuisine	4.2%
Soins personnels Équipement personnel, produits pharmaceutiques et médicaments payés soi-même, appareils et articles pour les soins corporels, matériel sanitaire, coiffeur	9.6%
Frais de déplacement (transports publics locaux) Billets de train, tram, bus, abonnement demi-tarif, pièces de rechange pour vélo	6.1%
Communications à distance, Internet, radio/TV Communications à distance, redevance radio/TV, équipement et fournitures audiovisuels, de photo et d'informatique (imprimante, etc.)	8.8%
Formation, loisirs, sport, divertissement Livres, presse, matériel de papeterie, activités sportives, culturelles et de loisir (y compris cotisations à associations), jouets, jeux de société, activités de loisir, animaux de compagnie et frais y relatifs	13.3%
Autres Services financiers (par ex. frais de tenue de compte), cadeaux et invitations.	2.2%

7

AIDE SOCIALE A COLLOMBEY-MURAZ EN 2019

8. Population concernée

En 2018, 7,9% de la population suisse (dont 144'000 enfants) était touché par la pauvreté soit :

- Familles monoparentales : 20% moyenne Suisse – 23% Collombey-Muraz
- Etrangers : 17.5% moyenne Suisse – 51% Collombey-Muraz
- Personnes sans activité professionnelle : 14.4%
- Personnes sans formation postobligatoire : 12.1%

D'autre part, et même si les chiffres ne sont pas alarmants à ce jour pour la commune de Collombey-Muraz, il faut être très attentifs à 2 types de populations au bénéfice de l'aide sociale :

- Les JAD⁸ (10% Collombey-Muraz): l'aide sociale ne saurait être un revenu fixe pour des jeunes en rupture et désocialisés
- Les 50+ : le marché du travail est tendu et cette population risque l'exclusion. Leur expérience professionnelle ne peut pas toujours combler les coûts qu'ils représentent pour un employeur.

9. Motifs d'augmentation de l'aide sociale

En 2009 déjà, la CSIAS confirmait une évolution de l'aide sociale : « ces deux dernières décennies, la mission d'intégration de l'aide sociale a changé. L'évolution structurelle du marché du travail et les changements des modes de vie ont engendré une

⁷ https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/pdf/Recht_und_Beratung/Merkblaetter/2019_panier_type_CSIAS.pdf

⁸ JAD : Jeune Adulte en Difficulté

augmentation exponentielle du nombre de personnes recourant à l'aide sociale. De plus en plus de personnes touchées par la pauvreté doivent faire appel à ces prestations, pour des périodes de plus en plus longues ».

Parmi les facteurs d'augmentation de l'aide sociale, il faut relever :

- L'accroissement de la population dans les villages de Collombey-Muraz :
 - ✓ 31.12.2016 : 8860
 - ✓ 31.12.2017 : 9013
 - ✓ 31.12.2018 : 9248
 - ✓ 31.12.2019 : 9482 (+7% par rapport au 31.12.2016)
- Un transfert de charge du chômage sur l'aide sociale. Si le taux de chômage en Valais atteint d'excellents chiffres, comme le montre les tableaux ci-dessous, les personnes en fin de droit ou sans droit qui sortent de l'ORP ne sont plus dans les statistiques et viennent gonfler les chiffres de l'aide sociale :

Chômage Décembre 2018			
	Taux	Chômeurs	
Valais	4%	6919	↗
Haut-Valais	1.4%	608	↗
Valais central	4.9%	3272	↗
Bas-Valais	4.8%	3033	↗

Chômage Juin 2019			
	Taux	Chômeurs	
Valais	2.1%	3'805	↘
Haut-Valais	0.7%	308	↘
Valais central	2.6%	1'787	↘
Bas-Valais	2.6%	1'708	↘

- Un transfert de charge de l'AI sur l'aide sociale. En effet, la 6ème révision AI, entrée en vigueur en 2012, prévoyait au niveau fédéral, la suppression de 12'500 rentes, pour une économie de 119 millions de francs. Ces suppressions de rente devaient être compensées par des mesures d'intégration sur le marché de l'emploi. Le potentiel de réinsertion a été sous-évalué et les personnes ont dû avoir recours à l'aide sociale. Le marché de l'emploi actuel n'est pas en mesure de répondre entièrement aux demandes des personnes atteintes même faiblement dans leur santé.
- L'augmentation des familles monoparentales est aussi un facteur d'appauvrissement de notre population. En effet, 13% des ménages monoparentaux sont au bénéfice de l'aide sociale en Valais (22% au niveau Suisse). Il est important de souligner également que l'accès à l'emploi pour cette population est plus difficile, dans la mesure où si les enfants sont jeunes, l'emploi dépend complètement de la possibilité de placer les enfants en structure d'accueil.

10. Professionnalisation des assistantes administratives

Afin de garantir que l'aide sociale soit distribuée légalement aux personnes y ayant vraiment droit, la commune de Collombey-Muraz a décidé de professionnaliser les tâches administratives à-travers les employées du CMS dès le 1^{er} janvier 2019. Les tâches dévolues aux assistantes administratives consistent notamment à s'assurer que toutes les démarches en lien avec la subsidiarité ont été entreprises (chômage, allocations familiales, pensions alimentaires, subventions caisse-maladie,...) mais également de garantir le double-contrôle pour chaque budget de client qui est établi.

COLLOMBEY-MURAZ EN CHIFFRES - 2019 (// canton)

Collombey-Muraz	2018	2019
Aide sociale versée	Fr.906'917.25	Fr.901'023.00
Dépenses nettes d'aide sociales facturées à la commune ⁹	Fr.528'445.90	Fr.553'698.90
Rétroactifs d'assurances encaissés	Fr.111'960.80	Fr.278'781.50
Remboursements individuels encaissés	Fr.115'227.10	Fr.115'591.2
Coût net par habitant	Fr.57.15	Fr.58.40

Ce tableau montre que les démarches entreprises par les assistantes administratives en 2019 ont permis d'augmenter la part de rétroactifs encaissés de 250%.

	2019	2018	
	Collombey-Muraz	Collombey-Muraz	Canton
Nombre de dossiers (financiers, soutien-conseil, subventions CAMal,...)	190	176	
Nombre de dossiers ouverts en cours d'année (financiers, soutien-conseil, subventions CAMal,...)	78	57	1593 financiers
Nombre de dossiers financiers	105	80	3699
Nombre de personnes à l'aide sociale	185	176	6145
Nombre d'enfants placés	16	15	1963
Jeunes de moins de 25 ans à l'aide sociale	11	12	644
Mesures d'insertion	34	28	
Durée moyenne de l'aide sociale (sans les placements)	62 jours ¹⁰	Pas encore saisi via le logiciel du CMS de Monthey	Pas connu au niveau cantonal
Montant d'aide sociale par personne et par mois (y compris les placements)	Fr.405.85	Pas encore saisi via le logiciel du CMS de Monthey	Pas connu au niveau cantonal

Le logiciel d'aide sociale actuel ne permet pas à l'Etat du Valais de sortir des statistiques en lien avec les dossiers non-financiers. Au moment d'établir le rapport, les chiffres 2019 au niveau cantonal ne sont pas encore disponibles.

⁹ Harmonisation du financement des régimes sociaux : 70% canton, 30% communes dont 19% réparti sur l'ensemble des communes en fonction de leur population et 11% de précipt réparti proportionnellement aux montants engagés pour les personnes domiciliées dans chacune des communes.

¹⁰ Chiffres qui ne prennent pas en compte les dossiers de longue durée, puisque les dossiers n'ont pu être saisis dans le logiciel de statistiques qu'avec la reprise des dossiers en 2019